



Information à l'attention des visiteurs

La Communauté des Communes du Centre Corse
et l'Office de Tourisme Intercommunal *Centru di Corsica*
vous souhaitent un agréable séjour

Taxe de séjour au « Réel » :
Tarifs par nuitée et par personne,
2016

Catégories	Tarifs
Hôtels non classés	0,65 €
Hôtels classés *	0,75 €
Hôtels classés **	0,90 €
Hôtels classés ***	1,20 €
Hôtels classés ****	1,70 €
Chambres d'hôte	0,75 €
Aires naturelles de camping	0,20 €
Campings non classés	0,20 €
Campings*	0,20 €
Campings**	0,20 €

Quelles sont les personnes qui sont exonérées de cette taxe ?

- Les personnes mineures. Ce qui signifie que les personnes entre 13 et 18 ans sont désormais exonérées. Cette décision s'inscrit dans le cadre de la politique familiale afin de faciliter le départ en vacances des familles ;
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune ou groupement de communes ;
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire ;
- Les personnes « *qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à un montant que le conseil municipal détermine* ». Ce quatrième cas d'exonération vise par exemple les hébergements associatifs non marchands ou les auberges de jeunesse qui proposent des nuitées à des prix modiques. Il appartient à la collectivité de déterminer dans sa délibération le tarif de l'hébergement à la nuitée en dessous duquel la taxe de séjour ne s'applique pas.